

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D97-2017

Séance du 23 novembre 2017 – Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain GOJON ; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES ; Xavier LAURE par Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

#### **Objet : Conventions triennales**

Conformément au décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 de la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ainsi, en 2015, la Commune a signé des conventions triennales avec CentreNeuVille, le Club Sportif Neuvilleois, l'Harmonie, la MJC de Neuville-sur-Saône, l'AREP et la crèche "Les Petits Gones".

Celles-ci arrivant à terme en décembre 2017, il convient de conclure de nouvelles conventions d'une durée de trois ans.

Dans une logique de cohérence et d'homogénéisation, ces nouvelles conventions ont été rédigées en s'appuyant sur le modèle de convention d'objectifs qui figure en annexe II de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations. Le texte de la nouvelle convention cadre a été présenté aux représentants des associations concernées et a donné lieu, avec chaque association, à un échange partenarial sur les objectifs de leur action. Cela a permis d'élaborer pour chaque association un nouveau cadre de référence pour l'attribution des futures subventions, en cohérence avec les orientations en matière de politique associative, sportive et culturelle de la Commune.

Ainsi, les conventions d'objectifs avec les associations CentreNeuVille, Club Sportif Neuvilleois, Harmonie de Neuville, AREP et MJC peuvent être signées pour la période 2018-2020. Elles sont annexées à la présente délibération.

Concernant la convention avec la crèche "Les Petits Gones", le texte n'étant pas finalisé, il fera l'objet d'une présentation au Conseil municipal le 25 janvier 2018.

La commission Vie Locale et Culturelle, réunie le 7 novembre 2017, a validé les conventions d'objectifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU l'avis de la Commission municipale Vie locale et culturelle du 7 novembre 2017,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les conventions d'objectifs annexées à la présente délibération avec les associations CentreNeuVille, le Club Sportif Neuvillois, l'Harmonie, la MJC de Neuville-sur-Saône,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions,**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017
- Publication ou affichage le 30/11/2017

Valérie GLATARD, Maire.



*Valérie Glatard*

*Valérie Glatard*

